

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE ROUTE DE BELLEGARDE – CHEMIN DES GUICHARDS – CHEMIN DES CAQUIGNONS

ARRÊTÉ n° 2023/004

Le Maire de CUZIEU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2213-2,

Vu le Code Pénal, article R 610-5,

Vu le Code de la Route, articles R 417,

Vu les demandes en date du 19 janvier 2023 de la Société S2R domiciliée à Saint Etienne du Bois, pour la fermeture provisoire des passages à niveau n° 261 -262 -264 et 265,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers,

ARRÊTE

Article 1 – A compter du 7 mars 2023 et pour une durée de trois jours, les passages à niveaux n° 261 – 261 – 264 et 265 situés chemin des Caquignons - route de Bellegarde et Chemin des Guichards seront fermés à la circulation.

Article 2 – Le demandeur s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires concernant l'accès aux zones de travaux. Le stationnement sera interdit au droit du chantier pendant la période des travaux à l'exception des véhicules de la société SNCF.

La Société devra mettre en place les déviations nécessaires ainsi que la signalisation de celles-ci.

Article 3 – Le bénéficiaire devra prendre toutes les dispositions nécessaires relatives à la communication des fermetures des passages à niveaux et des déviations, ceci auprès de la population et des autres services publics (ordures ménagères).

Article 4 – Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon par courrier ou sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Article 6 – Ampliation du présent arrêté sera notifiée à la Société S2R, les services techniques départementaux et à la Gendarmerie de ST GALMIER et le SDIS.

Fait à CUZIEU, le 20 janvier 2023

Le Maire,

Jean-François RASCLE

